



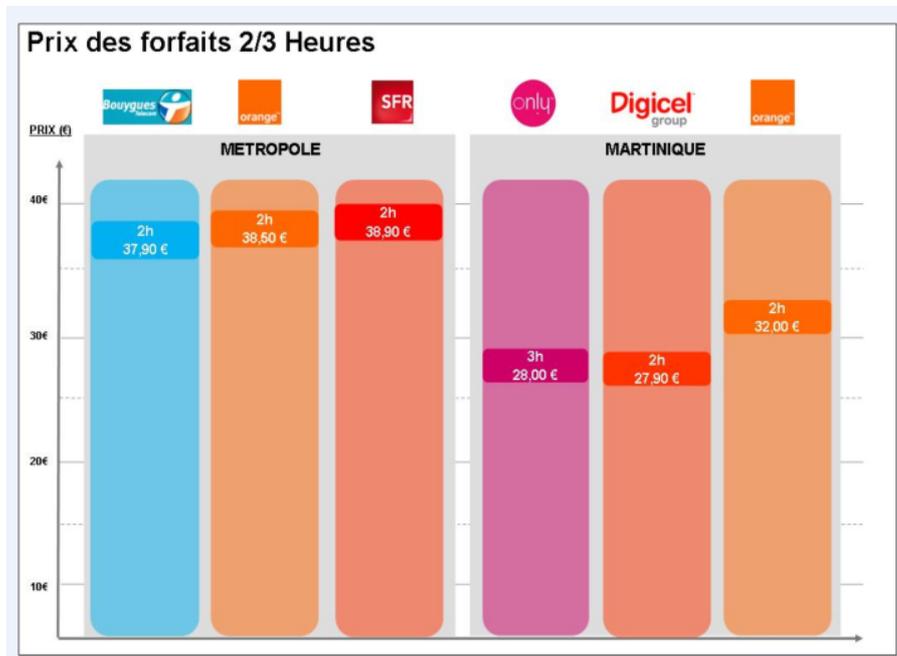
Réponse à la **Consultation publique** sur le projet de décision portant définition des plafonds tarifaires du service de terminaison d'appel vocal mobile des opérateurs mobiles français d'outre-mer pour la période du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010

* * *

Version publique

SOMMAIRE

1. Préambule	3
2. Etat Financier	3
2.1. Résultat Financier :	3
2.2. Mix Revenu.....	3
2.3. Impacts de cette proposition	3
3. Revue Commerciale	4
3.1. Comparaison des prix de vente	4
3.2. Comparatifs prix cartes.....	5
3.3. Comparatifs prix forfaits	6
4. Parts de marché réelles	7
5. Evolution de la position de l'ARCEP	7
5.1. Une baisse drastique non justifiée	7
5.2. Economies d'échelle.....	8
6. DOM vs Métropole	8
7. Situation en Guyane Française	10
8. Evolution	10
8.1. Satisfaction client.....	10
8.2. Coûts – Investissements	10
9. Proposition	11



Digicel souligne qu'elle propose des tarifs de communication à des prix bien inférieurs à ceux pratiqués par les opérateurs métropolitains.

Ainsi le prix de nos communications en carte prépayée est un prix fixe, pour toute destination (monde), fixé à 0,36€/mn en Martinique et Guadeloupe, et de 0.30€/mn en Guyane.

Nos prix sont également bien inférieurs à ceux pratiqués par Orange Caraïbe, que ce soit en carte ou en forfait.

3.2. Comparatifs prix cartes

TARIFS ANTILLES - 17/03/09	DIGICEL	ORANGE SECONDE	ORANGE CLASSIQUE	ONLY
Prix	à la seconde	à la seconde	à la seconde après 1 ^{ère} min indivisible	à la seconde
Carte SIM	15 €	25 €	25 €	20 €
Crédit offert	5 €	10 € + 10 SMS	10 € + 10 SMS	10 €
mobiles Digicel (TTC / mn)	0,36	0,48 + 0,05	0,40 + 0,05	0,32
mobiles Orange (TTC / mn)	0,36	0,48	0,40	0,32
mobiles Only (TTC / mn)	0,36 + 0,20	0,48 + 0,05	0,40 + 0,05	0,26
Vers fixe local (TTC / mn)	0,36	0,48	0,40	0,26
Vers fixe métropole (TTC / mn)	0,36	0,48	0,40	0,26
Vers mobiles métropole (TTC / mn)	0,36	0,48	0,40	0,32
Vers Caraïbe (fixe ou mobile) (TTC / mn)	0,36	1,20	1,20	0,26
International (fixe ou mobile) (TTC/mn)	0,36	1,20 to 2	1,20 to 2	0,32
SMS local	0,10	0,12	0,12	0,10
SMS métropole + International	0,10	0,30	0,30	0,10
MMS	0,35	0,36	0,36	0,30

cours des 2 dernières années, puisque Digicel n'a, pendant cette période, augmenté ses parts de marché que de 2,0%.

	Réel	Réel	ARCEP Projet Juin 2009	ARCEP Projet Juil 2007	Variation	
Euro cents	2008	2009	2010	2010		
TA par minute						
Digicel	16.0	12.2	6.5	9.0	(2.5)	-28%
Orange	11.0	8.7	5.5	6.5	(1.0)	-15%
ONLY - Guyana	19.2	13.7	10.0	10.0	-	-
ONLY - Antilles	22.9	15.7	10.0	10.5	(0.5)	-5%
Dauphin Telecom	24.9	16.7	12.0	12.0	-	-
UTS Caraïbe	25.9	17.7	12.0	12.0	-	-

L'évolution de la proposition de l'ARCEP entre Juillet 2007 et Juin 2009 (cf tableau ci-dessus) apparaît très nettement défavorable à Digicel comparativement à Orange Caraïbe et Outremer Télécom, inéquitable, et en tout état de cause injustifiée au regard de l'évolution de ses parts de marché sur cette période et de sa structure de coûts.

5.2. Economies d'échelle

Digicel est un opérateur relativement petit, qui ne bénéficie pas des économies d'échelle dont est susceptible de bénéficier Orange Caraïbe.

En tant que division du Groupe France Telecom / Orange (25,2 millions de terminaux mobiles à travers la France et les Antilles françaises), Orange Caraïbe bénéficie d'économies d'échelle que Digicel AFG, avec seulement 400.000 clients, ne peut connaître.

Le Groupe Digicel est axé sur le marché caribéen uniquement, et Digicel AFG est la seule entreprise au sein du Groupe basée dans l'Union européenne, et achetant des terminaux répondant aux spécifications européennes et françaises. Digicel AFG a des volumes d'achat évalués à près de 500 fois inférieurs à ceux d'Orange.

6. DOM vs Métropole

L'exploitation aux Antilles Françaises induit des coûts plus élevés que ceux des opérateurs de métropole. Par exemple:

- Les risques de tremblement de terre et d'ouragans nécessitent des investissements techniques supplémentaires pour protéger le réseau,
- Les plus grandes distances entre les territoires et les coûts élevés de connectivité entre les territoires dispersés en raison du manque de disponibilité et de la concurrence limitée en ce qui concerne les liaisons entre ces territoires,

- Avec le peu de liens en fibre optique entre les Antilles Françaises et la Guyane, les liaisons satellites coûteuses doivent être considérées comme des liens de secours pour assurer la continuité du service,
- Le coût de la vie plus élevé de manière générale pour les produits achetés localement ainsi que pour les services,
- La petite taille du marché limite de manière significative les économies d'échelle, comparé à celles que peuvent réaliser les opérateurs de métropole. La clientèle de base de Digicel ne représente que 1,6% de celle d'Orange France, 2,0% de celle de SFR et 4,2% de celle de Bouygues Telecom,
- Des salaires plus élevés dans les Antilles Françaises après la récente grève générale, suite aux accords entre le gouvernement et les syndicats portant sur la « prime de vie chère ».

Les différents facteurs de coûts spécifiques font que la rentabilité de Digicel AFG reste inférieure à celle des opérateurs de métropole.

[XXX].

Pourtant, en dépit de l'augmentation des coûts d'exploitation dans les Antilles, de la taille très réduite et la grande maturité du marché sur lequel elle opère, de la date de re-lancement du réseau (2006) et de la durée d'amortissement de ses investissements, le seuil tarifaire proposé pour Digicel de 6,5 cts€/mn s'avère identique à celui appliqué à Orange France et SFR à ce jour, et n'est inférieur que de 2 cts€/mn aux 8.5 cts€/mn appliqués à Bouygues Telecom (cf tableau ci-dessous)

	Nombre clients Dec 08 en millions	TA (en cts€/mn)		
		30 Juin 09	1 Juil 09	1 Janv 10
Antilles:				
Digicel	0.4	12.2	12.2	6.5
Métropole:				
Orange France	25.2	6.5	4.5	4.5
SFR	19.7	6.5	4.5	4.5
Bouygues Telecom		8.5	6.0	6.0

La structure du marché des Antilles, sa situation géographique éloignée et insulaire, ainsi que la petite échelle d'activité de Digicel ne permettent pas à cette dernière d'opérer avec le même niveau d'efficacité qu'Orange France, SFR ou Bouygues Telecom. Digicel ne peut donc que s'opposer à ce qu'un régime tarifaire identique lui soit appliqué.

7. Situation en Guyane Française

En Guyane française, BTC a lancé son service en 2002, soit 2 ans plus tôt qu'Outremer Telecom (Outremer Telecom ayant obtenu sa licence en même temps que BTC). Lorsque Digicel a racheté BTC en avril 2006, BTC était le plus petit opérateur en Guyane, en parts de marché clients.

Pourtant, aujourd'hui, Outremer Telecom est en mesure de facturer une charge d'établissement d'appels de 12% de la TA de Digicel, la proposition de l'Autorité pour 2010 prévoyant de passer cette charge d'établissement d'appels à 54 % de la TA pratiquée par Digicel.

Mis en forme : Non
Surlignage

Euro cents	2006	2007	2008	2009	2010
TA par minute					
Digicel	21.5	17.9	16.0	12.2	6.5
Outremer Telecom - Guyana	42.0	22.1	19.2	13.7	10.0
Premium charged by Outremer:					
Euro cents	20.5	4.2	3.2	1.5	3.5
%	95%	23%	20%	12%	54%

Cet écart de TA proposé entre Outremer Telecom et Digicel sur le marché Guyanais n'est nullement justifié.

8. Evolution

8.1. Satisfaction client

Grâce aux investissements sur le réseau, aux services offerts aux clients et à notre politique de positionnement tarifaire agressive, la satisfaction des clients de Digicel s'est considérablement accrue depuis ces 3 dernières années.

Ainsi, l'indice global de satisfaction (mesure comparative réalisée par l'institut IPSOS) est passé de [XX] à [XX] entre 2005 et 2008. Sur la même période, celle d'Orange Caraïbe est passé de [XX] à [XX].

L'indice relatif à la qualité du réseau est quant lui passé de [XX] à [XX] sur la même période (Orange Caraïbe restant stable à l'indice [XX]).

Digicel souhaite poursuivre dans cette voie, et continuer à offrir des services de qualités et accessibles au plus grand nombre.

8.2. Coûts – Demandes de nouveaux investissements

[XX
XX
XX

XX
XX
XX

XX
XXXXX]

Digicel devra procéder à ces investissements, lesquels pourront être financés que si sa profitabilité reste en ligne avec les plans établis.

9. Proposition

Compte tenu de :

- La spécificité de notre marché, et notamment l'éclatement des 3 marchés antillais & guyanais, la faible taille de la population, les risques sismique et cyclonique, les coûts d'approvisionnement de matériels et d'équipements, les charges de personnels plus élevées ;
- La croissance de notre part de marché réelle sur les 3 premières années depuis l'arrivée de Digicel sur le marché ;
- La trop forte baisse relative de la TA de Digicel au regard de celle d'Orange Caraïbe dans la proposition faite par l'Autorité pour 2010 ;
- L'importance de l'effort de baisse de TA consentie ces dernières années, et le décalage significatif que représenterait la proposition de baisse en cours au regard de la situation existante des opérateurs métropolitains qui, contrairement à Digicel, ont depuis longtemps amorti leurs investissements de lancement ;
- Des investissements réalisés et à réaliser par Digicel sur le marché Français, au regard des 3 ans passés et deux années à venir ;
- Le précédent projet de décision proposé par l'Autorité dans son « Analyse des marchés pertinents » de Juillet 2007 ;

Digicel propose que le prix maximal de la terminaison d'appel de Digicel à compter de Janvier 2010, sur les marchés suivants, soit fixé à :

- au minimum, 12 cts d'euro par minute en Guyane
- au minimum, 9 cts d'euro par minute en Martinique et Guadeloupe